

Le 15 août 2011

Aux enseignants et enseignantes de l'enseignement régulier

Madame,
Monsieur,

La Direction des études et des services aux étudiants (DÉSAÉ) vous souhaite une excellente rentrée scolaire et, par la même occasion, vous réitère son appui dans vos efforts pour assurer un climat d'enseignement serein.

Bien sûr, par le mode de fonctionnement qu'il privilégie en classe, le professeur est le premier artisan d'un climat sain et propice à l'apprentissage. Toutefois, la DÉSAÉ peut intervenir lorsque certaines conduites sont inappropriées ou qu'elles nuisent au bon déroulement d'un cours.

À titre préventif, un message est adressé aux étudiants en début d'année scolaire qui leur rappelle entre autres leurs responsabilités dans le maintien d'un climat empreint de respect mutuel.

Par ailleurs, un document intitulé *Comportements attendus des étudiants et des étudiantes* est disponible si vous souhaitez l'intégrer à votre plan de cours ou en faire une brève présentation lors de la première séance de cours. Des exemplaires en format papier sont disponibles sur demande au secrétariat à l'enseignement (local S-134 du pavillon Ignace-Bourget).

S'il advient malgré tout que des conduites irrespectueuses perturbent votre enseignement, nous vous suggérons la démarche suivante :

- Dans un premier temps, informez l'étudiant devant la classe que vous ne tolérez pas ce comportement. S'il accepte de bien se comporter, vous lui permettrez de demeurer en classe. Dans le cas contraire, vous lui demandez de sortir et de venir vous rencontrer après le cours. Si vous prévoyez que l'entretien proposé pourrait être difficile, demandez à un collègue d'être présent ou à l'affût, laissez la porte du bureau ouverte et assurez-vous que celui-ci soit bien éclairé.
 - Si l'étudiant refuse de quitter la classe au moment où vous en faites la demande, faites appel à l'agent de sécurité en composant le 5555 sur l'appareil téléphonique le plus près. Revenez en classe dès que possible et évitez toute confrontation.
- Si l'étudiant récidive lors d'une séance suivante, demandez-lui de quitter la classe sur-le-champ et avisez son aide pédagogique individuel. Celui-ci rencontrera l'étudiant et fera un suivi auprès de vous.

Dans l'espoir que ces quelques renseignements contribuent à améliorer vos conditions d'enseignement, l'équipe de la DÉSAÉ vous souhaite la meilleure session qui soit!



Guy Gibeau
Directeur des études
et des services aux étudiants

p. j. : Comportements attendus des étudiants
Message aux étudiants

COMPORTEMENTS ATTENDUS DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES

Le maintien d'un climat de classe propice à l'enseignement et à l'apprentissage est la responsabilité de chacun. Les paroles ou les conduites irrespectueuses nuisent à ce climat et n'ont pas leur place au Collège. À Bois-de-Boulogne, les étudiants sont engagés sérieusement dans leur projet de formation et, à cet égard, peuvent bénéficier d'un environnement serein et favorable à ce projet.

Les comportements suivants sont donc attendus de tous les étudiants :

- Arriver en classe à temps et participer aux activités d'apprentissage prévues par le professeur.
- Faire preuve de respect envers les autres, y compris lorsque leurs idées ou leurs opinions divergent de la nôtre.
- Être attentif en classe et éviter de perturber le déroulement normal du cours.
- Éteindre ou laisser à l'extérieur des lieux d'apprentissage ou d'études les outils électroniques de communication, à moins que le professeur n'en permette l'usage dans un cadre pédagogique qu'il aura au préalable spécifié.
- Prendre soin des biens d'autrui et de ceux du Collège.
- Faire preuve d'honnêteté et d'intégrité intellectuelles, notamment en évitant toute forme de plagiat.

D'autres responsabilités sont prévues par le *Règlement sur les comportements* en vigueur au Collège que l'on peut consulter à la page 18 du *Guide de l'étudiant 2011-2012* ou à la page 32 de l'*Agenda 2011-2012*.

Le 15 août 2011

Aux étudiants et étudiantes de l'enseignement régulier

Madame,
Monsieur,

La Direction des études et des services aux étudiants profite de cette rentrée scolaire pour vous souhaiter de réaliser et de réussir tous les projets qui vous tiennent à cœur, à commencer par vos études.

Convaincu que vous recherchez les meilleures conditions pour réussir vos études, le Collège vous offre une formation de qualité et un milieu d'apprentissage stimulant et exigeant. Vous pouvez être assuré de la pleine disponibilité de vos professeurs et de l'appui précieux de tous les professionnels qui vous guident dans votre cheminement scolaire (aide pédagogique individuel, psychologue, conseillère d'orientation et conseillère en information scolaire et professionnelle). De plus, vous pouvez bénéficier de mesures d'aide et d'assistance à l'étude. Je vous invite à consulter vos professeurs ou votre API pour vous informer des mesures d'aide qui vous sont offertes. Ces services sont aussi présentés sur le site du Collège à la rubrique *Services aux étudiants/Mieux réussir à BdeB*.

Outre le fait que nous faisons tout pour vous offrir les meilleures conditions de réussite, nous croyons nécessaire de vous rappeler la responsabilité que vous avez relativement à votre projet d'études. Aussi votre contribution personnelle doit concourir au **maintien en classe et dans tout le collège d'un climat sain et favorable aux études, fondé sur la confiance et le respect mutuel**.

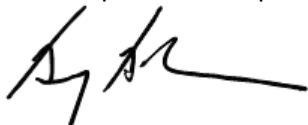
La Direction des études et des services aux étudiants veille à ce que ce climat de respect mutuel soit observé par toute la communauté aussi bien dans les espaces réservés aux activités pédagogiques que dans les corridors, les aires de rassemblement et les espaces extérieurs du collège. Pour ce faire, nous nous attendons à ce que vous assumiez, entre autres, les responsabilités suivantes, prévues par le **Règlement sur les comportements** (Règlement n° 5)¹, notamment :

- adopter un comportement qui n'implique **aucun acte de nuisance** au déroulement normal des cours et à la vie étudiante;
- faire preuve d'honnêteté dans la production de vos travaux et de vos examens, c'est-à-dire qu'ils sont **exempts de plagiat**.

Il y a lieu de préciser, qu'au sens de ce règlement, l'utilisation des téléphones cellulaires, avertisseurs, MP3 et autres appareils du même genre, est prohibée dans les lieux d'apprentissage que sont les classes, les laboratoires et la bibliothèque entre autres. À moins qu'il ne soit autorisé explicitement par le professeur dans un cadre pédagogique précis, l'usage de ces appareils électroniques constitue un acte de nuisance au déroulement normal des cours et des activités pédagogiques.

Tous les membres du personnel sont autorisés à faire respecter le règlement et à exiger la carte d'étudiant en tout temps.

Assuré que vous comprendrez le bien-fondé de ces règles à suivre, je vous souhaite une bonne session.



Guy Gibeau
Directeur des études
et des services aux étudiants

¹ *Guide de l'étudiant 2011-2012*, page 18 et *Agenda 2011-2012*, page 32